



VOYAGEURS
Arrêté du 20 décembre 1993
relatif à la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle permettant
l'exercice de la profession de transporteur public de personnes

ANNEXE I

Liste des matières visées à l'article 1er

1. Aspects juridiques de la vie de l'entreprise

Eléments de droit commercial, social et civil dont la connaissance est nécessaire pour l'exercice de la profession:

Forme juridique de l'entreprise:

- la personnalité juridique;
- les personnes;
- la capacité;
- les biens et les droits;
- la constitution d'une société;
- l'entreprise individuelle;
- S.A.R.L., E.U.R.L., S.N.C., S.A.;
- le groupement d'intérêt économique;
- les coopératives d'entreprises de transport;
- les régies de transport;
- les critères de choix d'une forme juridique (constitution, direction, statut, pérennité et succession, fiscalité).

Les contrats:

- les obligations contractuelles;
- les conditions de validité des contrats.

L'activité commerciale:

- les actes de commerce : qualités et obligations;
- le commerçant : définition, procédure d'inscription au registre du commerce et des sociétés, obligations;
- les relations entre le commerçant et : l'huissier, l'expert-comptable, le commissaire aux comptes, le centre de gestion agréé;
- les effets de commerce : la lettre de change, le billet à ordre, le chèque ; éléments constitutifs d'une facture;
- les différents moyens de recouvrement des créances : actions en justice (saisine, protêt, référé), affacturage;
- la cessation de paiement : les procédures mises en oeuvre, le règlement à l'amiable, le redressement judiciaire, la liquidation d'entreprise;
- les sûretés du prêteur : les prêts sur titres, le gage sur véhicule, l'hypothèque;
- le fonds de commerce et le nantissement;
- Les engagements personnels ; aval et caution.

L'environnement de l'entreprise:

- les chambres de commerce et d'industrie : composition, missions, attributions, modes de financement;
- les tribunaux de commerce : composition, mode de désignation des juges, compétences, conditions d'appel;
- l'organisation judiciaire : les différentes juridictions (compétence, sanctions encourues), recours possibles.

Les assurances:

- les obligations légales;
- la responsabilité civile;
- la juste couverture des risques.

2. Gestion commerciale et financière de l'entreprise

L'étude de marché:

- étude de la demande : sources d'information, besoins de la clientèle potentielle;
- étude de l'offre : connaissance des services proposés, analyse de la concurrence (prestations offertes, prix pratiqués);
- études des influences externes : maîtrise des contraintes sociales, techniques, économiques et professionnelles.

La politique commerciale:

- politique de produit : détermination des services à proposer;
- politique de prix : maîtrise des coûts, détermination de la marge;
- politique de planification : maîtrise des contraintes d'exploitation.

L'action commerciale:

- la visite commerciale : définition de l'objectif, élaboration d'un argumentaire, négociation et conclusion;
- autres techniques de recherche de clientèle et marketing direct;
- la communication publicitaire : les différents types de publicité et leur supports, les éléments d'une stratégie publicitaire;
- le plan d'action commerciale : définition, objectifs, mise en oeuvre.

La gestion des ventes:

- la qualité du service : maîtrise des prestations offertes;
- l'étendue du service : création et développement d'une image de marque;
- le service après-vente : suivi des clients, suivi des litiges;
- le règlement des litiges : tribunal compétent, montant de la réparation.

La gestion prévisionnelle:

- l'étude de rentabilité : le coût de revient, les charges variables et les charges fixes, la marge, le prix de vente, le seuil de rentabilité;
- l'étude de financement : le besoin de financement, le besoin en fonds de roulement, les moyens de financement (autofinancement et emprunt), le plan de remboursement de l'emprunt;
- le budget prévisionnel : les différents éléments de la trésorerie;
- l'échéancier : les éléments constitutifs.

Les comptes de fin d'exercice:

- le compte de résultat;
- analyse de l'activité : les soldes intermédiaires;
- le bilan;
- analyse du patrimoine et affectation du résultat.

La fiscalité:

- l'imposition des revenus et des bénéficiaires : assiette, taux, recouvrement, fait générateur ; impôts couramment dus par les entreprises de transport;
- l'imposition des opérations de l'entreprise : T.V.A., enregistrement et timbres;
- l'imposition du potentiel de l'entreprise (humain et matériel).

Les opérations de fin d'exercice:

- les amortissements : amortissements fiscaux, principe de l'amortissement dérogatoire, écritures;
- les provisions;
- les plus ou moins-values de cession : les taux en vigueur.

3. Réglementation sociale

Les principales sources de la réglementation:

- le code du travail;
- le code de la sécurité sociale;
- les conventions collectives;
- les accords d'entreprise;
- le règlement intérieur, les registres et affichages obligatoires.

Le contrat de travail:

- formes et exécution : l'embauche, la nature et la forme des différents contrats de travail, les obligations réciproques;
- suspension et rupture : les différentes formes de suspension et de rupture du contrat de travail, le licenciement individuel pour faute, le licenciement économique, les conséquences du licenciement.

La durée du travail:

- les dispositions générales du code du travail;
- les dispositions particulières au transport de voyageurs : calcul du travail effectif et du temps de service d'un conducteur, la réglementation C.E.E. des temps de conduite et de repos, obligations de l'employeur;
- la fiche de paye : calcul des heures supplémentaires et des repos compensateurs;
- les congés : congés payés et congés exceptionnels.

Les relations employeurs-salariés:

- les représentants des salariés : les syndicats, les délégués du personnel, le comité d'entreprise, le C.H.S.C.T., leurs attributions et les obligations de l'employeur;
- l'inspection du travail;
- les prud'hommes.

4. Réglementation professionnelle

Organisation de la profession:

- les organismes administratifs, consultatifs et professionnels;
- accès à la profession de transporteur public routier de personnes.

Les différentes catégories de services de transports intérieurs:

- les services réguliers (cas particuliers des transports scolaires);
- les services à la demande;
- les services occasionnels;
- les services privés.

Les autorités compétentes pour l'organisation des services réguliers ou à la demande:

- les autorités organisatrices de transports urbains;

- les départements;
- les régions;
- l'Etat;
- les autorités organisatrices de second rang;
- le cas particulier de la région d'Ile-de-France.

Le conventionnement des services réguliers ou à la demande (procédure d'inscription au plan en Ile-de-France).

Les autorisations de services occasionnels:

- autorisations permanentes;
- autorisations au voyage;
- services non soumis à autorisation (déclaration de service en Ile-de-France).

Les déclarations de services privés.

Les services de cabotage:

- définition;
- conditions d'exécution.

Le contrat de transport (contrat transporteur/usager).

Les gares routières.

Les agents de voyages.

Le contrôle et les sanctions liées à l'exercice de la profession:

- les documents de contrôle;
- les sanctions administratives;
- les sanctions pénales.

5. Nonnes et exploitation techniques

Le choix d'un véhicule:

- définitions des autobus et des autocars;
- les poids et dimensions, les seuils de surcharge;
- l'immatriculation : les formalités de réception et d'immatriculation d'un véhicule;
- les systèmes de freinage, le ralentisseur;
- le turbocompresseur, les pneumatiques, les courbes de rendement du moteur.

Le garage et l'atelier:

- critères de choix et d'implantation.

La protection de l'environnement et l'évolution technologique:

- les mesures à prendre lors de l'entretien et de l'utilisation des véhicules.

6. Sécurité

La sécurité et le code de la route:

- les limitations de vitesse relatives au tonnage;
- les restrictions de circulation;
- les barrières de dégel;
- les visites techniques;
- les permis de conduire les véhicules de transport public routier de personnes, leurs conditions de validité

(véhicules de transport en commun, voitures particulières);

- la conduite à tenir en cas d'accident.

Les règles spécifiques au transport de personnes:

- transport de passagers debout;
- transport en commun d'enfants;
- transport de personnes handicapées en fauteuils roulants;
- transport de voyageurs couchés.

7. Transport international

Les différentes catégories de services

- services réguliers;
- services de navettes;
- services occasionnels;
- transports pour compte propre.

Les services soumis à autorisation (C.E.E. et hors C.E.E.)

- nature des services;
- procédures d'autorisation.

Les services non soumis à autorisation:

- les accords ASOR;
- les règles de circulation en transport international et les documents de contrôle;
- le contrat de transport international;
- les opérations de T.V.A. en transport international.
